Dauphine FOUNDATION USA

Matin Dauphinois du 19 novembre 2025

L'optimisation fiscale du don à des œuvres caritatives pour les résidents aux Etats-Unis : L'essentiel pour fin 2025 et 2026

Avant tout, il est primordial de déterminer, pour l'année du don, si l'individu effectuera son income tax filing (avant avril de l'année suivante) en choisissant l'abattement fiscal par défaut appelé « Standard Deduction » ($31,500 pour un couple en 2025) ou en optant pour la méthode de « Itemization » qui consiste à déduire de ses revenus la somme de certaines dépenses admissibles (principalement les intérêts d'hypothèques, les States and Local Tax, les dépenses médicales au-dessus d'un plancher, et les donations à œuvres caritatives). Le choix entre la Standard Deduction et l'Itemization va avoir un impact direct sur le traitement fiscal des dons.

En second lieu, il est important de savoir si le don sera effectué en 2025 ou 2026. La réforme fiscale One Big Beautiful Bill Act (OBBBA) de juillet 2025 modifie substantiellement certaines règles à partir de 2026.

La majorité des donateurs effectuent leurs donations en cash (entendu comme transfert de Dollars, paiement par credit card, par chèque, ou plus rarement en espèces). Si un don est fait en cash :

- Pour ceux qui optent pour la Standard Deduction : aucun don n'est déductible en 2025. A partir de 2026, les dons en cash pourront être déductibles jusqu'à un montant total de $1,000 (single) ou $2,000 (married filing jointly)
- Pour ceux qui optent pour l'Itemization : en 2025 tous les dons sont déductibles. A partir de 2026, les dons seront toujours déductibles mais seulement au-dessus d'un « plancher » qui sera 0.5% du revenu imposable (Adjusted Gross Income). Par exemple avec un AGI de $250,000 les premiers $1,250 donnés ne pourront pas être déductibles.

Au-delà du cash, il est souvent plus avantageux de donner des titres boursiers détenus dans un portefeuille d'investissements aux USA (hors portefeuilles de retraite de type 401k ou IRA). En donnant des titres, non seulement l'individu peut déduire de ses revenus cette donation (en fonction de son choix Standard Deduction ou Itemization, voir ci-dessus) mais la plus-value latente (unrealized gains) qui correspond à la croissance dudit titre depuis son achat sera « purgée » (elle ne sera jamais imposée).

Évitez donc l'erreur classique de vendre des titres (et devoir payer un impôt sur la plus-value réalisée) puis de donner le cash provenant de la vente !

Enfin, un instrument méconnu mais facile à mettre en place est le Donor Advised Fund (DAF). Un DAF agit comme un compte d'investissements mais dont les avoirs sont destinés, tôt ou tard, à être donné à des œuvres de charités aux USA.

Les avantages sont multiples :

- Déduction immédiate des revenus du montant contribué au DAF (pour les Itemizers)
- On peut (et on devrait !) contribuer au DAF des titres plutôt que du cash (pour purger la plus-
- Value latente de ces titres) : pratique pour ceux qui ont des titres qui ont beaucoup appréciés, par exemple reçus par l'entreprise employeur (stock-options exécutées, etc)
- On donne à partir du DAF le montant qu'on veut, quand on veut (pas forcément l'année où on a contribué au DAF !) et à n'importe quelle œuvre de charité aux USA : on garde donc entièrement contrôle de la destinée des avoirs dans le DAF
- Dans l'intervalle, alors que les avoirs sont dans le DAF en attente d'être donnés (tôt… ou tard !), les avoirs sont investis et croissent donc avec le temps, sans plus jamais avoir un impact fiscal pour l'individu qui a créé le DAF
- Avoir un DAF simplifie les dons car au lieu de devoir garder tous les reçus de vos dons individuels, on a un reçu pour le don au DAF et par la suite on peut donner à de nombreuses œuvres de charité sans devoir se préoccuper de courir après les reçus fiscaux de chaque don.

Paris-Dauphine Foundation, Inc
188 East 78th Street, PHB
New York, NY 10075 USA
Contact us : welcome@dauphinefoundation.com